



# REGLEMENT

## Concours nouveaux talents de l'illustration jeunesse en Essonne

---

La 25<sup>e</sup> édition du salon du livre de jeunesse à Saint-Germain-lès-Arpajon, organisé par l'association FLPEJR, se tiendra du lundi 26 février au dimanche 3 mars 2024.

**Cette édition a pour thème « Le livre à l'affiche ».** L'objet est de mettre en lumière les passerelles qui existent entre le livre et les autres disciplines artistiques, en particulier le spectacle vivant, le théâtre, le cinéma, l'art... Nous souhaitons montrer qu'elles s'enrichissent et dialoguent les unes avec les autres et que la pratique plaisir de l'une peut amener à celle de l'autre.

Le livre ouvre le chemin de la curiosité et déploie l'imaginaire : il est une source d'inspiration inépuisable pour le spectacle vivant, le cinéma, les arts. Mais il peut également devenir l'aboutissement matériel d'une démarche artistique. Des pièces de théâtre et des podcasts sont parfois devenus des albums, des bandes dessinées... Nous aborderons donc également le thème de l'adaptation.

Pour la 2<sup>e</sup> année consécutive, l'association FLPEJR propose un concours nouveaux talents de l'illustration jeunesse en Essonne.

Son souhait est de promouvoir l'émergence de nouveaux artistes sur son territoire et d'encourager la création dans l'illustration de jeunesse. L'objet est également de permettre aux artistes amateurs de pouvoir échanger avec des professionnels de l'illustration de jeunesse et de présenter leurs travaux aux publics du salon.

### Article 1 : Le thème

Pour cette deuxième édition du concours, l'association FLPEJR propose d'illustrer le thème du 25<sup>e</sup> salon du livre de jeunesse « Le livre à l'affiche ».

### Article 2 : Modalités de participation

Le concours est ouvert à toute personne, à partir de 17 ans (née en 2006 ou avant), qui n'a jamais été publiée à compte d'éditeur en tant qu'illustrateur.ice.

Le concours est réservé aux personnes qui habitent le département de l'Essonne au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

La participation au concours est gratuite.

Chaque participant.e ne peut présenter qu'une seule création.

Le bulletin d'inscription joint à ce règlement doit être complété dans son intégralité, de manière lisible.

### Article 3 : Contraintes techniques

Les participant.es ont toute liberté de création, dans le respect du thème. Toutes les techniques d'illustration sont acceptées.

Chaque œuvre doit être une création originale et libre de droit, présentée sur un support de taille maximale 30 cm x 40 cm.

Les candidat.es doivent indiquer au dos du support leurs nom et prénom et le titre de leur création.

L'encadrement des œuvres sera assuré par l'association FLPEJR.

#### **Article 4 : Le dépôt des œuvres**

Chaque participant.e doit envoyer son dossier de candidature avant le dimanche 7 janvier 2024 à l'adresse :

Association FLPEJR  
Centre culturel des Prés-du-Roy  
34, route de Leuville  
91180 Saint-Germain-lès-Arpajon

Ce dossier doit comprendre :

- l'œuvre ;
- la fiche d'inscription dûment complétée ;
- une courte présentation du-de la candidat.e.

Les candidat.es doivent s'acquitter de l'ensemble des frais d'acheminement, aller et retour. Les candidat.es doivent joindre à leur dossier une enveloppe timbrée et libellée à leur adresse, pour la restitution de leur illustration par voie postale.

#### **Article 5 : Le jury et les prix**

Le jury sera composé de professionnel.les de la littérature de jeunesse : éditeur.ices, libraires, médiathécaires, membres de l'association FLPEJR.

Le jury se réunira une première fois pour sélectionner ses « Coups de cœur ».

Il se réunira une seconde fois durant la semaine du salon du livre de jeunesse pour désigner le « Prix du jury ».

Le public sera également invité à s'exprimer pour désigner le « Prix du public » parmi la sélection de Coups de cœur.

#### **Article 6 : Désignation de la sélection « Coups de cœur »**

Le jury sélectionnera dans un premier temps ses coups de cœur, dans la limite de 20 œuvres. Seules les œuvres « Coups de cœur » seront exposées.

Dans ses délibérations, il prendra en compte :

- la cohérence avec le thème ;
- l'interprétation personnelle du thème ;
- l'adaptation de l'illustration à la littérature jeunesse (jeune public et/ ou adolescents) ;
- le regard personnel, singulier et/ou novateur ;
- la qualité de la réalisation ;
- le respect des consignes.

#### **Article 7 : Désignation des lauréats**

Deux lauréats seront désignés, parmi la sélection des coups de cœur, l'un par le jury professionnel, l'autre par le public.

Prix des professionnel.les : réunion des jurés le mercredi 29 février 2024.

Prix du public : vote du public du mercredi 31 janvier au jeudi 1<sup>er</sup> mars 2024, minuit. Le vote se fera via le site Internet du salon du livre de jeunesse et une urne sera déposée dans la médiathèque qui accueillera l'exposition, en amont du salon. Cette urne sera ensuite disposée au salon du livre de jeunesse.

#### **Article 8 : Le prix des lauréats**

Les deux lauréats pourront profiter d'une rencontre avec un.e éditeur.ice du salon du livre de jeunesse en présentiel ou en visioconférence, en fonction des possibilités de chacun.e.

#### **Article 9 : Exposition en itinérance des « Coups de cœur »**

L'encadrement des œuvres est confié à l'association FLPEJR. Un cartel précisera les prénom et nom de l'illustrateur.ice et le titre de la création.

Du 31 janvier au 21 février 2024, elles seront exposées dans l'une des médiathèques de Cœur d'Essonne agglomération. Elles seront également mises en ligne sur le site Internet du salon : [www.sljeunesse.fr](http://www.sljeunesse.fr).

Elles seront ensuite présentées du lundi 26 février au dimanche 3 mars 2024 à l'Espace Olympe-de-Gouges, rue René-Dècle à Saint-Germain-lès-Arpajon, dans le cadre du 25<sup>e</sup> salon du livre de jeunesse.

Les œuvres seront restituées après l'itinérance.

#### **Article 10 : Reproduction des œuvres sélectionnées**

Les candidats, dont les œuvres ont été sélectionnées, cèdent leurs droits d'exploitation pour une durée de 18 mois au salon du livre de jeunesse à Saint-Germain-lès-Arpajon, à compter du lundi 8 janvier 2024.

Les œuvres peuvent être affichées sur les sites Internet de l'association et de ses partenaires et utilisées sur les supports de presse à des fins de communication sur le concours.

Toute autre utilisation des œuvres doit faire obligatoirement l'objet d'une négociation avec leurs auteur.ices. Le nom de l'auteur.ice figure quel que soit l'usage.

#### **Article 11 : Restitution des œuvres**

Les œuvres « Coups de cœur » seront restituées à partir du 30 avril 2024.

Les réalisations non retenues lors de la première sélection seront retournées début février 2024.

#### **Article 12 : Annulation**

L'association FLPEJR se réserve le droit de mettre fin, sans dédommagement, au concours si des raisons de force majeure l'exigent.

La participation au concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

#### **Article 13 : Contact**

Pour toute question relative à ce concours, vous pouvez contacter Graziella VALERY, coordinatrice du salon du livre de jeunesse pour l'association FLPEJR au 01 64 55 10 14 ou par mail à [coordination@sljeunesse.fr](mailto:coordination@sljeunesse.fr)



**BULLETIN D'INSCRIPTION**  
**AU CONCOURS JEUNES TALENTS DE L'ILLUSTRATION JEUNESSE**  
**EN ESSONNE 2024**

---

Bulletin d'inscription à retourner avant le dimanche 7 janvier 2024 par voie postale :

Nom, Prénom : .....

Titre de la création : .....

Date de production : .....

Profession : .....

Age : .....

Mail : .....

Téléphone : .....

Adresse : .....

.....

Ville : .....

Pays : .....

Je sollicite mon inscription au concours Jeunes Talents de l'illustration jeunesse en Essonne, organisé par l'association FLPEJR dans le cadre du 25<sup>e</sup> salon du livre de jeunesse à Saint-Germain-lès-Arpajon.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement du concours et accepte sans réserve ses clauses.

Cette fiche d'inscription doit être impérativement accompagnée d'une présentation de l'illustrateur.rice

A..... le.....

Signature :